

IMPUTATION BUDGETAIRE
Budget principal
Chapitre 23 / Article 2315
Montant 752 989,02 euros
Budget Annexe Eau 51 340,16 euros

RAPPORT N° 03/4-102
au Conseil Municipal

OBJET

RACCORDEMENT DE LA RUE TOURETTE A LA RUE CAMILLE VERGOZ
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX (LOT 1) AVEC LA SBTPC

Un marché de travaux d'un montant de 791 085,06 euros TTC a été passé à la SBTPC pour la réalisation des travaux de raccordement de la Rue Tourette à la Rue Camille Vergoz.

Pendant la phase d'exécution, il a été constaté l'obligation de parfaire cette opération et de faire réaliser des prestations complémentaires au marché de travaux.

La prise en compte de ces prestations, conduit à une augmentation du coût des travaux.

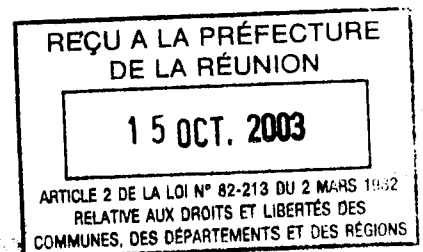
L'exécution des prestations étant nécessaire à la mise en œuvre du projet, je vous demande donc d'approuver le projet d'Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la SBTPC, lequel consiste à une augmentation de 64 584,28 euros TTC.

Le nouveau montant du marché est de 855 669,34 euros TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal (Chapitre 23 et Article 2315) et au Budget Annexe Eau.

La répartition budgétaire est la suivant :

- 88 % Budget principal,
- 6 % Budget Annexe Eau.



Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 03/4-102
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

**RACCORDEMENT DE LA RUE TOURETTE A LA RUE CAMILLE VERGOZ
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX (LOT 1) AVEC LA SBTPC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les crédits à imputer sur le Budget principal aux Chapitre 23 et Article 2315, et au Budget Annexe Eau ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-102 présenté par le Maire, au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

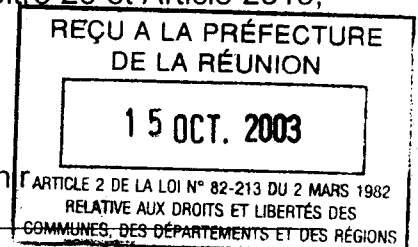
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'Avenant n° 1 au marché de la SBTPC pour les travaux de raccordement de la Rue Tourette à la Rue Camille Vergoz (Lot 1), lequel porte le montant initial des travaux de 791 085,06 euros TTC à 855 669,34 euros TTC (dépense à imputer sur le Budget principal aux Chapitre 23 et Article 2315, et au Budget Annexe Eau).

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son Délégué à signer l'acte à intervenir



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 15 OCT. 2003

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA